

# Rifseep:

Régime Indemnitaires tenant compte  
des Fonctions de Sujétions et  
d'Expertise et de l'Engagement  
Professionnel

Applicable à l'ensemble des corps et  
emplois de la Fonction publique  
de l'État

## Le Rifseep

Faciliter la mobilité nécessaire aux grandes restructurations liées à la Réforme Territoriale et à la politique d'austérité qui vont affecter les 3 versants de la Fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière)

## Le Rifseep

- regroupe toutes les primes actuelles sauf
- ▮ la Gipa,
  - ▮ le supplément familial de traitement,
  - ▮ l'indemnité de résidence,
  - ▮ les frais de déplacement,
  - ▮ les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (ex : heures supplémentaires, astreintes),
  - ▮ la PEDR .

## Sont exclus du Rifseep

- Les enseignants
- Les enseignants chercheurs
- Les chercheurs
- Les personnels de Direction
- Les Inspecteurs de l'Education nationale
- Les Inspecteurs d'académie
- Les inspecteurs pédagogiques régionaux
- Les agents comptables des EPSCP et des Crous

## Le Rifseep est composé de deux primes

- Une indemnité principale, l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement.
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé en une ou deux fois.

## L'IFSE

dépend des fonctions exercées et de l'expérience professionnelle.

Son montant est déterminé selon des niveaux de fonctions :

- pour la catégorie A: 3 groupes de fonctions
- Pour la catégorie A- 2 groupes de fonctions
- pour la catégorie B: 3 groupes de fonctions
- pour la catégorie C: 2 groupes de fonctions

Les groupes de fonctions sont

- | hiérarchisés selon des critères professionnels prédéfinis :
- | encadrement, coordination, pilotage et conception.
- technicité, expertise, expérience ou qualification
- sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de poste

déconnectés des grades, (sauf à la bascule pour le CNRS)

- l'ancienneté dans la fonction n'est pas prise en compte,
- Pour chaque groupe de fonction, il y a une prime maximum et minimum.

## Propositions au CNRS :

**Bloc3** : sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de poste

**Bloc2** : encadrement, coordination, pilotage et conception.

**Bloc1** 33 % de la PPRS moyenne: technicité, expertise, expérience ou qualification

**Socle** 67 % de la PPRS moyenne



Focus sur le bloc1 :

Bloc1 33 % de la PPRS moyenne: technicité, expertise, expérience ou qualification

Les groupes de fonction sont définis au niveau du bloc1

Pour le CNRS au passage au RIFSEEP les groupes correspondent au grade

G1 Hors classe G2 1<sup>er</sup> grade G3 2ème grade

Par la suite déconnexion du grade et de la fonction

<b>Corps</b>	<b>IR</b>			<b>IE</b>			<b>AI</b>	<b>T</b>			<b>ATR</b>	
<b>Grade</b>	IRHC	IR1	IR2	IEHC	IE1	IE2	AI	TC E	TC S	TNC	ATRP1 ATRP2	ATR1 ATR2
<b>Montant</b>	<b>mensuel</b>	<b>socle</b>	<b>en €</b>	<b>67%</b>								
	381	350	265	226	18 6	18 6	151	14 9	13 3	133	113	113
<b>Montant</b>	<b>mensuel</b>	<b>modulabl e</b>	<b>en €</b>	<b>33%</b>								
<b>Groupes de fonctions</b>	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1- 2	G1	G2	G3	G1	G2
	188	172	131	111	92	92	75	73	65	65	56	56
<b>Montant mensuel €</b>	569	522	396	337	27 8	27 8	226	22 2	19 8	198	169	169

sntrs-cgt

# Ventilation des primes actuelles dans le Rifseep

		Critères	Primes transférées
<b>ISFE</b>	Socle indemnitaire	Minimaux par grade fixés par arrêté ministériel	67% PPRS moyenne de référence
		Bloc 1	33% de la PPRS moyenne de référence
		Technicité/expertise	PFI (1) moyenne
			Prime de technicité
	Bloc 2	Pilotage, encadrement coordination	ISFIC (2)
	Bloc 3	Sujétion particulière fonctionnelle et géographique	Autres primes (sauf prime de technicité)
<b>CIA</b>		Affectation dans certains services notamment siège et délégations	Prime d'Assistant de prévention
			Complément de PPRS « soclé »
		Engagement professionnel et la manière de servir	Complément de PFI
			Complément de PPRS

1) : PFI : Prime de fonctions informatiques

2) : ISFIC: Indemnité spécifique pour fonction d'intérêt collectif

## L'IFSE

Son montant fait l'objet d'un réexamen en cas

- de mobilité,
- de changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions,
- de promotion.

## SINON,

- tous les 3 ans après un entretien.

▫ après 2 ans minimum: si nouvelles missions.

Réexamen ne veut pas dire augmentation : À la hausse, à la baisse ou identique

## Le CIA: facultatif.

Versé en une ou deux fois l'an en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Son montant varie de 0 à 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions

- 15 % du plafond global en catégorie A.
- 12 % du plafond global en catégorie B.
- 10 % du plafond global en catégorie C.

## Les barèmes

Exemples de montants minimaux et maximaux servis

Proposition MENESR pour les techniciens

CN min=1350      max=14650

CS min=1450      max=16015

CE min=1550      max=17480

Définition de la FP pour les SAENES

G3 min=3020      max=14650

G2 min=3200      max=16015

G1 min=3320      max=17480

## Le Rifseep,

- garantit aux personnels le montant indemnitaire qu'ils percevaient avant le déploiement du Rifseep.
- Sans augmentation de l'enveloppe budgétaire, le régime est auto bloquant.

Conséquence:

Pas un collègue ne sera payé pareil à grade égal !

Son montant n'est pas réévalué en fonction de l'inflation.



	Prime MESR	Prime Ifsttar
DR1	670 €	5 000 €
DR2	550 €	5 000 €
CR1	450 €	3 500 €
CR2	362 €	3 500 €

	PPRS MESR	Prime recherche Ministère de l'Agriculture
IRHC	6828 €	12 738 €
IR1	6268 €	11 684 €
IR2	4756 €	8 874 €
IEHC	4045 €	10 500 €
IE1	3334 €	9 000 €
IE2	2709 €	8 500 €
AI	2709 €	6 500 €
TCE	2668 €	5 338 €
TCS	2380 €	4 588 €
TCN	2380 €	4 588 €

sntrs-cgt

## Le Rlfseep, c'est:

- une attaque directe contre le statut de fonctionnaire qui garantit la distinction du grade et de la fonction. Notre salaire dépend du grade et non du métier ou du service,
- une Fonction publique d'emplois, où la rémunération dépend de la fonction exercée.

## Le Rifseep

sera appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les corps :

- d'adjoints administratifs.
- de secrétaires administratifs.
- interministériels des assistants et des conseillers techniques de service social, l'emploi de conseillers pour l'action sociale.
- interministériel des attachés des administrations
- les corps et emplois bénéficiant actuellement de la PFR.

Au 1er janvier 2017, tous les fonctionnaires devraient être assujettis au Rifseep.

## Les salaires 2014 de quelques grands patrons\*

Dirigeant	Entreprise	Rémunération totale annuelle € (nombre de fois le smic)	Dont Fixe + Variable + Extras €	Dont Actions/ Stocks Options €	Evolution sur un an %
Agon Jean-Paul	L'Oréal	8 517 300 (487)	4 022 500	4 494 800	8,9
Arnault Bernard	LVMH	8 070 873 (461)	3 575 539	4 495 344	- 16,1
Breton Thierry	Atos	4 941 034 (282)	2 690 261	2 250 773	74,5
Crouzet Philippe	Vallourec	2 884 100 (165)	1 516 500	1 367 600	20,1
Delabrière Yann	Faurecia	2 793 828 (159)	1 407 372	1 386 456	117,9
de Castrie Henri	Axa	5 323 146 (304)	3 538 114	1 785 032	12,5
Dubos Jean François	Vivendi	4 015 150 (229)	1 757 783	2 257 367	82,0

\* Capital

sntrs-cgt